



À tous les coureurs intéressés par les courses de motoneiges sur l'eau,

Voici les principales informations concernant les courses de motoneiges sur l'eau qui s'annoncent sous peu :

8 juin	Sherbrooke	Bourse : 5,170. \$
6 juillet	Notre-Dame-des-Monts (Charlevoix)	Bourse : 5,170. \$
27 juillet	Victoriaville (St-Christophe d'Arthabaska)	Bourse : 5,170. \$
24 Août	Lavaltrie (Joliette)	Bourse : 5,170. \$
7 Sept.	Frampton (Beauce)	Bourse : 5,170. \$

Afin de connaître les dernières nouvelles, je vous invite à consulter le **SITE INTERNET:**
www.cmeqracing.ca

Votre collaboration est souhaitée:

Je suis constamment à la recherche de nouveaux endroits pour présenter des courses de motoneiges sur l'eau. Si vous connaissez des endroits où les conditions permettraient d'organiser une course, veuillez communiquer avec moi dès que possible au 819 357-2635.

COMITÉ DES COURSES SUR L'EAU

Le comité est formé des personnes suivantes:
André Fortier, Anik Montembeault et Samuel Boucher.

Les membres de ce comité se réunissent afin de réviser les règlements et de prendre toutes les décisions qui s'imposent, **pour le plus grand bien des courses de motoneiges sur l'eau.**

Suite aux résultats obtenus à l'été 2017, les membres du comité décideront, s'il y a lieu, quel(s) coureur(s) SEMI-PRO devra obligatoirement graduer PRO pour l'été 2018.

Les membres du comité pourront, **EN TOUT TEMPS**, forcer un coureur qui domine outrageusement la classe SEMI-PRO, à graduer PRO.

Advenant le cas d'un litige à régler qui impliquerait un membre de ce comité ou de son équipe, ce membre pourrait siéger mais ne participerait pas aux décisions.

Merci à ces volontaires !

- Le coupe-circuit doit être attaché à sa ceinture de sécurité ou au poignet avec une attache approuvée par l'officiel
- Les pratiques se termineront à 9h00 la journée des courses et le meeting aura lieu à 9h30.
- La classe OPEN sera ouverte seulement aux coureurs inscrits dans le PRO. Un coureur inscrit dans le semi-pro ou le 3 courses et – ne pourra s'inscrire à l'Open.

2016

- Le garde-boue arrière doit être fabriqué d'un matériel résistant et avoir un minimum de **15 pouces de long** lorsque le coureur est en position de conduite.
- Dans l'oval, une 3^e bouée a été installée à droite pour le grand tour. Donc le grand tour obligatoire est maintenant muni de 2 bouées à contourner.

Ce qui a été ajouté par le passé (2015) à ne pas négliger

- Le pied arrière pour soulever la chenille (warm up stands) est obligatoire dans les puits.
- L'huile de chaincase doit obligatoirement être BIO
- Toutes les motoneiges doivent être munies d'une valve anti-retour (prise d'air avec un anti-retour sur le réservoir à essence).
- Voir à ce que vos motoneiges soient très propres (pas d'huile, d'essence... qui coule) pour des raisons environnementales.
- Lorsque vous avez une plainte concernant la motoneige d'un autre coureur, vous devez maintenant déposer un protêt au montant de 200,00 \$ qui vous sera remboursé si celui-ci se trouve véridique.

LIMITATIONS DU NOMBRE DE CLASSES

Toujours soucieux d'offrir un programme intéressant pour les spectateurs tout en demeurant le plus juste possible pour les coureurs, nous avons décidé de limiter le nombre d'inscriptions permises aux coureurs et aux véhicules en compétition.

La classe **OPEN** sera ouverte seulement aux coureurs inscrits dans le PRO. Un coureur inscrit dans le semi-pro ou le 3 courses et – ne pourra s'inscrire à l'Open.

Encore une fois cette année,

- **un coureur et sa motoneige** sera limité à **5 classes** par jour excluant la classe **OPEN** et le **SAUT**, division accélération et division ovale combinées
- **un coureur et sa motoneige** sera limité à **3 classes** par division

Les compétitions de saut ne sont pas incluses dans ces limitations.

NOTEZ: la classe 3 courses et moins, pour les nouveaux coureurs (ceux qui veulent faire leurs débuts en compétition de motoneiges sur l'eau) sera encore offerte en 2017.

Les coureurs inscrits dans les classes ovales SEMI-PRO pourront courir dans 1 classe PRO et les coureurs inscrits dans la classe 3 COURSES ET - pourront courir dans 1 classe SEMI-PRO.

Les coureurs qui ont déjà accédé aux finales (bourses) plusieurs fois dans les classes PRO dans les années précédentes ne pourront pas s'inscrire dans les classes SEMI-PRO.

OBLIGATOIRE

Casque protecteur intégral ("full face") approuvé, portant l'approbation SNELL 2010, peint ou recouvert de couleur **ORANGE FLUO.**

Un coureur qui ne porte pas un tel casque pour compétitionner, ne pourra pas participer à l'événement et il ne sera pas remboursé de ses frais d'admission ou d'inscription.

RÈGLEMENTS

N.B. Avant le début des courses, les vérifications pour la sécurité seront obligatoires : coupe circuit, numéros visibles, corde et bouée de repérage de la motoneige, casque protecteur intégral ("full face") approuvé Snell 2010, peint ou recouvert de couleur ORANGE FLUO, veste de flottaison, lunettes. Suite à cette inspection, le coureur ne devra pas en conclure que la mécanique de son véhicule est considérée légale.

COUREUR : règlements généraux

1. Doit porter une veste de flottaison approuvée, de couleur contrastante avec l'eau.
2. Doit porter des chaussures, des bas, un pantalon long (on ne doit pas voir la peau) et un chandail à manches longues.
3. Doit porter un casque intégral ("full face") approuvé Snell 2010, ECE22-05 ou plus nouveau, dès que la motoneige est en mouvement. Les casques ouverts ("open face") sont refusés. Le casque protecteur doit être de couleur orange fluo sur 75% de la surface. Si l'officiel juge que le casque ne répond pas à la norme du 75%, le coureur sera refusé.
4. Doit porter des lunettes protectrices pour les yeux pendant la course et lorsque la motoneige est à la ligne de départ. Ce règlement s'applique aussi aux équipiers.
5. Doit attacher le cordon coupe-circuit **à sa ceinture de sécurité ou au poignet si accepté par l'officiel** dès que le moteur de la motoneige fonctionne.
6. Doit avoir une conduite sportive (ceci inclut les membres de son équipe). Des sanctions seront imposées en cas de conduite anti-sportive tant sur l'eau qu'en dehors de l'eau. Les sanctions imposées seront définitives et sans appel.
7. **Le signaleur et / ou le directeur de la course seront responsables de déterminer les faux-départs.** En cas de faux-départ, le pilote fautif devra prendre le départ avec la main droite sur son casque protecteur.
8. Si un coureur désire porter plainte envers un autre coureur qui n'aurait pas respecté son corridor ou les bouées, ou encore au sujet du résultat d'une course, il doit le faire immédiatement après la course en question.
9. **Dès qu'un coureur consomme des boissons alcoolisées le jour d'une course, il ne sera plus admis en piste. Si un coureur un mécano de son équipe consomme des boissons alcoolisées à l'intérieur des puits de ravitaillement ("pit"), tant et aussi longtemps que le programme complet de la journée n'est pas terminé, le coureur sera disqualifié pour les courses qu'il a faites et éliminé du programme pour le reste de la journée. Aussi, il devra quitter les puits de ravitaillement ("pit") pour le reste de la journée.**
10. **Dès que les PRATIQUES sont TERMINÉES, aucun remboursement ne sera fait pour la journée en cours. Si un remboursement est demandé AVANT la fin des pratiques, le montant d'une classe sera déduit du montant à rembourser.**
11. Dans les divisions accélération et ovale, les 2 premiers d'une course continuent et les autres sont éliminés.

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DE LA MOTONEIGE : règlements généraux

1. La cylindrée du moteur doit être indiquée sur le tunnel de la motoneige (ex. 600 cc ou 700 cc ou 800 cc)
2. Le capot de la motoneige doit être de la même marque que le manufacturier du moteur.
3. Toutes les motoneiges doivent être équipées d'un coupe-circuit ("tether switch") fonctionnel.
4. Les chenilles cramponnées sont interdites.
5. Toutes les chenilles de caoutchouc commercialement disponibles sont permises.
6. Aucun dispositif de flottaison n'est permis.

7. Les lisses de ski peuvent être enlevées si la forme du ski le permet. Si une lisse est utilisée sous le ski, elle doit être une lisse ronde. Les lisses munies de carbure (partie coupante à 90 ou 60 degrés) sont interdites.
8. Aucun système d'alimentation d'essence pressurisé n'est permis.
9. **Le garde-boue arrière doit être fabriqué d'un matériel résistant et il doit avoir un minimum de 15 pouces de long lorsque le coureur est en position de conduite.**
10. **Les "warm up stands" SONT OBLIGATOIRE** et doivent être recouverts d'une tôle solide à l'arrière et sur les côtés. Cette tôle ne peut être à plus d'un pouce de hauteur du sol et doit s'élever à la hauteur du haut du siège (ou du tunnel s'il n'y a pas de siège) de la motoneige. Sur les côtés, la protection doit s'avancer jusque vis-à-vis du centre de la roue de la suspension arrière.
11. **Les motoneiges doivent être équipées d'une bouée reliée à une corde d'au moins 15 pieds de longueur. De plus, un MAXIMUM de 5 minutes pour la recherche d'une motoneige n'ayant pas sortie sa bouée sera permis afin de ne pas retarder le programme de la journée**
12. **Un numéro d'un MINIMUM 8 pouces de hauteur et de couleur contrastante doit apparaître de chaque côté du capot de la motoneige.**
13. **Tous les coureurs doivent posséder un extincteur chimique qu'ils gardent disponible à l'endroit où vous serez dans les puits de ravitaillement.**
14. Le siège, les indicateurs ("gauges"), les réservoirs d'essence et d'huile, les lumières et le pare-brise peuvent être enlevés.
15. **DANS TOUTES LES CLASSES**, le garde-poulies doit être séparé du capot et recouvrir les poulies d'embrayage jusqu'au boulon de chaque poulie d'embrayage. Le garde-poulies doit être d'une épaisseur de .090 de pouce, 6061 T6 aluminium ou l'équivalent en acier (aucun autre matériel accepté) et être recouvert d'une courroie ("belting") de 6 pouces de largeur. Si le garde-poulies est construit d'aluminium de .125 pouce d'épaisseur (ou l'équivalent en acier), la courroie de 6 pouces ("belting") est recommandée et non exigée. Sur une motoneige équipée de panneaux latéraux ("side panels"), la partie du garde-poulies qui descend jusqu'au boulon de chaque poulie d'embrayage peut être boulonnée au panneau latéral afin de rencontrer l'exigence.

PRINCIPAUX RÈGLEMENTS DES CLASSES IMPROVED STOCK :

1. Les motoneiges doivent respecter les règlements généraux du livre des règlements de l'I.S.R. 2016 - 2017.
2. La suspension avant et arrière peut être modifiée; cependant, les "slide rails" doivent être d'origine du même fabricant.
3. Les poulies d'embrayage doivent être du même fabricant.
4. Il est permis d'utiliser n'importe quel échappement simple. Dans tous les cas, un résonateur est obligatoire.
5. La cylindrée du moteur doit demeurer la même que celle de l'année et du modèle du moteur choisi. Cependant, il est permis de grossir l'alésage ("bore") d'un maximum de 1 mm (.040 oversize).
6. La course du piston ("stroke") doit rester d'origine.
7. Il n'est pas permis de diminuer l'alésage ("bore") d'un moteur.
8. Le système d'injection d'huile du moteur peut être enlevé.
9. Le couvercle de la valve rotative du moteur peut être changé.
10. Les systèmes d'admission à clapet ("reed valve") peuvent être changés.
11. Les carburateurs doivent être du même modèle que ceux d'origine mais la dimension intérieure peut être changée ("bored").
12. Les pièces intérieures du moteur peuvent être modifiées en autant qu'elles respectent les règlements 7, 8 et 9 ci-haut mentionnés.

PRINCIPAUX RÈGLEMENTS DES CLASSES MODIFIÉES :

1. Les motoneiges doivent respecter les règlements généraux du livre des règlements de l'I.S.R. 2016 - 2017.
2. La cylindrée du moteur peut excéder de 5% la limite permise de la classe à laquelle le coureur s'inscrit (ex. classe 600 c.c. : la cylindrée permise est de 630 c.c.).
3. La motoneige doit être équipée d'un capot et d'une "belley pan".
4. Le système d'échappement est libre mais il doit être muni d'un résonateur ("carotte" permise).

Ce qui a été ajouté (2014) à ne pas négliger

- CHAQUE COUREUR DOIT AVOIR UN NUMÉRO D'UN MINIMUM 8 POUCES DE HAUTEUR NOIR SUR UN FOND BLANC SUR LES 2 CÔTÉS DE LA MOTONEIGE. Une plaque à l'arrière du tunnel et numéro sous le bodypan vous aient fortement suggéré. Si la visibilité de votre numéro est jugé inadéquate et que les résultats diffèrent, vous serez pénalisé.
 - Un délai MAXIMUM DE 2 MINUTES sera accordé à un coureur qui n'est pas prêt pour son prochain départ.
 - Il est important de vérifier le tableau pendant la journée car il peut y avoir des changements d'ordre de course.
 - Dorénavant, un tableau indicateur sera installé pour annoncer les numéros de course en préparation.
 - **LES INSCRIPTIONS SE FERONT DE 7H00 À 8H30 MAXIMUM.**
-



PRÉCISIONS SUR LES DIFFÉRENTES COURSES



Sherbrooke : samedi le 8 juin 2019

ADMISSION SUR LE SITE :

Tous les coureurs et membres d'équipe doivent payer les frais d'admission : \$20.00.

Pour les 12 à 17 ans: \$10.00 11 ans et moins (accompagné d'un adulte): gratuit.

INSCRIPTIONS :

Nous ferons les inscriptions sur le site des courses, le samedi matin, de 7h00 à **8h30**. **Veillez respecter les heures d'inscriptions car nous refuserons les retardataires.**

Le MEETING des coureurs aura lieu à 9h30

Notre-Dame-des-Monts : samedi le 6 juillet 2019

ADMISSION SUR LE SITE :

Tous les coureurs et membres d'équipe doivent payer les frais d'admission : \$20.00.

Pour les 12 à 17 ans: \$10.00 11 ans et moins (accompagné d'un adulte): gratuit.

INSCRIPTIONS :

Nous ferons les inscriptions sur le site des courses, le samedi matin, de 7h00 à **8h30**. **Veillez respecter les heures d'inscriptions car nous refuserons les retardataires.**

Le MEETING des coureurs aura lieu à 9h30



Victoriaville : samedi le 27 juillet 2019

Hébergement : Hôtel Quality Inn
(819) 330-8888

Hôtel Le Victorin
(819) 845-5344

Z Plaza Hôtel
(819) 357-1000

Motel le Victo
(819) 752-4169

ADMISSION SUR LE SITE :

Tous les coureurs et membres d'équipe doivent payer les frais d'admission : \$20.00.
Pour les 12 à 17 ans: \$10.00 11 ans et moins (accompagné d'un adulte): gratuit.

INSCRIPTIONS :

Nous ferons les inscriptions sur le site des courses, le samedi matin, de 7h00 à **8h30**. **Veillez respecter les heures d'inscriptions car nous refuserons les retardataires.**

Le MEETING des coureurs aura lieu à 9h30

LAVALTRIE : samedi 24 août 2019

Suivre l'Autoroute 40, sortie 122, vers Joliette, puis route 31. Sur la route 31, prendre la sortie # 2.

Hébergement :

Hôtel Days Inn 760, rue Gadoury

Berthierville 450-836-1621

ADMISSION SUR LE SITE :

Tous les coureurs et membres d'équipe doivent payer les frais d'admission : \$20.00, pour les 12 à 17 ans: \$10.00 , 11 ans et moins (accompagné d'un adulte): gratuit. **Un montant additionnel de \$10. par jour sera perçu à chaque campement qui désire s'installer sur le site.**

INSCRIPTIONS :

Nous ferons les inscriptions sur le site des courses, le samedi matin de 7h00 à **8h30**. Chaque coureur pourra s'inscrire pour la journée de compétitions. **Veillez respecter les heures d'inscriptions car nous refuserons les retardataires.**

Le MEETING des coureurs aura lieu à 9h30



FRAMPTON (ST-JOSEPH DE BEAUCE) : samedi 7 septembre 2019

Suivre l'Autoroute 20 jusqu'à la sortie 312 et prendre l'Autoroute 73 sud, direction St-Georges de Beauce. Rendu à St-Joseph de Beauce, emprunter la route 276 vers le CLUB DE MOTONEIGES LA RELÈVE, 1001 Rang FRY (Frampton), suivre les indications.

Hébergement :

Motel-Restaurant Le Journal

269, Route 276

St-Joseph de Beauce

Internet: <http://www.lejournal.com>

Tél.: Sans frais: 1 866-397-4052 ou 418 397-4052

Courriel: lejournal@globetrotter.net

ADMISSION SUR LE SITE :

Tous les coureurs et membres d'équipe doivent payer les frais d'admission : \$20.00.

Pour les 12 à 17 ans: \$10.00 11 ans et moins (accompagné d'un adulte): gratuit.

INSCRIPTIONS :

Nous ferons les inscriptions sur le site des courses, le samedi matin, de 7h00 à **8h30. Veuillez respecter les heures d'inscriptions car nous refuserons les retardataires.**

Le MEETING des coureurs aura lieu à 9h30.

SITE INTERNET : www.cmeqracing.ca

J'espère que ces informations sauront répondre à vos questions. Si vous désirez plus d'informations, je vous invite à communiquer avec moi.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines courses,

André Fortier, promoteur

Tél.: 819 357-2635

Samuel Boucher, directeur de course

Anik Montembeault

Tél. : 819 740-2100

E-mail : anik26@hotmail.com